

Demande d'un plan d'accompagnement individualisé (P.A.I.)

Ce formulaire peut être complété avec l'assistante sociale de l'ESA lors d'un entretien confidentiel¹ avec l'étudiant, qui se munit des justificatifs dont il dispose déjà. La demande est à ~~réintroduire~~ chaque année. Les dates butoirs pour faire parvenir les dossiers complets sont communiquées ci-dessous : tout retard entraîne le non-traitement du dossier. Documents à déposer au secrétariat ou dans le bureau de l'assistante social :

- Pour le quadrimestre 1 : Introduction de la demande avant le 15 octobre 2020 (Dossier complet au plus tard le 15 novembre 2020)
- Pour le quadrimestre 2 (si pas de PAI en Quadrimestre 1) : Introduction de la demande avant le 15 février 2021 (Dossier complet au plus tard le 15 mars 2021)

Année académique :
Section & bloc :
Nom, prénom :
Né(e) à le
Nationalité :
Adresse du domicile légal :
Code postal : Ville : Pays :
Tèl portable :
E-mail :
Adresse du kot/ logement étudiant :

¹ Cf. article 458 du Code pénal relatif au secret professionnel et la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Besoins spécifiques à l'origine de la demande :



- Je souhaite bénéficier d'un Programme d'accompagnement Individualisé et m'engage à fournir les documents justificatifs nécessaires.
- J'ai déjà bénéficié d'un P.A.I. pour l'année académique 19 /20 et je demande sa reconduction ou son réaménagement. Si l'attestation d'expertise n'est plus valide (date, réalité, ...) je joins une nouvelle attestation.
- J'ai déjà bénéficié d'un P.A.I. pour l'année académique 19/20 dans une autre section ou sur un autre Campus ou dans une autre Haute Ecole ou Université (je joins une copie).
- Je dispose d'une reconnaissance par un organisme agréé (AViQ (anciennement AWIPH), Phare, SPF Sécurité Sociale, CAF (je joins une copie du document officiel)
- Je dispose d'une attestation d'expertise de mon médecin spécialiste ou de mon logopède ou de mon thérapeute.
- Je ne dispose pas, ou plus, de l'attestation d'expertise et je m'engage à faire rapidement les démarches nécessaires pour l'obtenir auprès de mon médecin spécialiste, de mon logopède ou de mon thérapeute.....

Difficultés spécifiques et conséquences sur le quotidien :

Aménagements souhaités :

Certifié sincère, le

Acceptation de la demande : oui/non

Signature de l'étudiant

Signature de l'assistante sociale

